

COVID-19 Jour de carence

Le 6 mars 2020, le SNAPATSI et ses partenaires avaient saisi par l'intermédiaire de leur fédération Services Publics CFE CGC, le directeur général de l'administration et de la fonction publique à propos du jour de carence.

Nous demandons la publication urgente d'un décret spécifique aux fonctionnaires.



**NOUS AVONS OBTENU LA SUSPENSION
DU JOUR DE CARENCE !**

Le Premier ministre a déclaré ce samedi matin à l'Assemblée « Je crois nécessaire, pour la seule période de l'urgence sanitaire, de suspendre les dispositifs de jour de carence dans le secteur privé comme dans la fonction publique ».

Les agents victimes de cette pandémie ne doivent pas en plus être lésés financièrement !

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Votre santé notre priorité !